



Gestion des déchets sur les sites municipaux et lors des manifestations

Réunion d'information à l'attention de toutes les associations bergeracoises
Mardi 18 juin 2024 – Salle Cyrano, rue du Bois sacré

Sites municipaux



La Ville de Bergerac, c'est :

plus de 180 sites municipaux

(Ce nombre regroupe tous les bâtiments administratifs, techniques, sociaux, scolaires, culturels et culturels, les salles polyvalentes ainsi que les équipements sportifs.)

Manifestations 2023



Durant l'année 2023, avec une saisonnalité bien marquée, les services municipaux de la Ville de Bergerac ont gérés ou co-gérés :

280 manifestations et évènements

Les associations



À ce jour, la Ville de Bergerac est riche de 516 associations, identifiées par les services municipaux.

389 associations non sportives

127 associations sportives

Les subventions



Depuis le début de ce mandat 2020>2026, les subventions accordées aux associations bergeracoises représentent :

2021 : 851 862 € (droit commun) + 21 000 € (politique de la Ville)

2022 : 955 000 € (droit commun) + 21 000 € (politique de la Ville)

2023 : 919 000 € (droit commun) + 21 000 € (politique de la Ville)

2024 : 906 000 € (droit commun) + 21 000 € (politique de la Ville)

Incidences

Changement de paradigme dès 2024 : pour tous les Bergeracois (particuliers, associatifs, acteurs économiques) et pour la Ville.

Incidences financière, technique, organisationnelle.

Pour la Ville de Bergerac,

- la Taxe d'ordure ménagère (TEOM) de l'année 2023 s'élève à plus de 40 000 euros.
- le montant des Redevances spéciale/Incitative est estimé à 200 000 euros pour 2024/2025 *** 5 fois plus ***

Conséquences 1/3



Depuis début 2024,
pour les **manifestations et évènements** :

**Gestion des déchets générés
à la charge de l'organisateur**

(association, privé, ville, prestataire, scolaire, etc.)

Conséquences 2/3

Courant 2024,
pour les **sites municipaux** :
**Gestion des déchets générés
par l'occupant du site et ses membres**

Retraits
des poubelles d'ordures ménagères
et poubelles de tri
(salles polyvalentes, associatives
et les équipements sportifs)

Petites poubelles
à sacs noirs
uniquement
dans les toilettes

Conséquences 3/3

Courant 2024,
pour les **sites municipaux et espaces publics** :

**Révision de la répartition des « corbeilles »
et réorganisation de cette collecte spécifique,**
avec une phase-test de tri noir/jaune.

(Prestation gérée par la Ville et facturée à la Ville au poids.)

À ce jour, 475 « corbeilles » sont inégalement utilisées et irrégulièrement réparties sur la commune de Bergerac. Le travail en cours avec les équipes de terrain permettrait de diminuer ce nombre à 284 (142 noir + 142 jaune) afin d'optimiser leur utilisation et leur gestion.

Ensemble,



La gestion et la réduction
des déchets et encombrants
sont des enjeux majeurs pour tous les territoires.

**Ensemble, agissons dans nos quotidiens pour un territoire
exemplaire, respecté et respectable,
qui s'engage sur la voie du Zéro déchet
et limite les volumes voués à l'enfouissement !**